



# FLASH-INFOS

La Défense, le 08 mai 2020

Cher(e)s collègues,

Veillez trouver ci-dessous le communiqué que nous vous adressons chaque semaine pour vous rendre compte de nos actions.

## **Visioconférence DGPN/secrétaires généraux des syndicats du 7 mai**

Une réunion entre le DGPN, ses proches collaborateurs et les secrétaires généraux (ou adjoints) des organisations syndicales de tous les personnels s'est tenue jeudi, l'objectif étant d'échanger sur les modalités de mise en oeuvre de la note ministérielle sur le déconfinement devant intervenir le 11 mai.

Le DGPN a clairement indiqué et résumé ses instructions formalisées dans une note qui vous a été transmise hier.

Notre institution va devoir faire face à une reprise de la délinquance, liée notamment à la circulation des personnes et des biens à compter du 11 mai. Notre fonctionnement doit en conséquence s'adapter avec une reprise normale de l'activité. Cette organisation est prévue et organisée par chaque direction, les directeurs territoriaux déclineront localement les instructions du DGPN. Les chefs de service et les cadres veilleront à la mise en oeuvre des plans à la fois de protection sanitaire des personnels et de protection des personnes et des biens en s'appuyant sur le dialogue social le plus large possible.

Il est donc mis fin à la réserve opérationnelle dès lundi, le DGPN souhaite éviter une police à deux vitesses, avec une police de voie publique surexposée. Un temps court permettant l'adaptation des services, une progressivité et une prise en compte des spécificités locales sont prévus, selon les directions, les services et les territoires.

La note DGPN détaille notamment les mesures relatives à l'accueil du public, aux missions opérationnelles, aux trajets domicile-travail (avec l'utilisation des transports et la possibilité d'horaires décalés pour éviter les heures de pointe), aux ASA, aux

gardes d'enfants et aux personnels vulnérables ou ayant des personnes vulnérables dans leur entourage ainsi qu'aux habilitations, formations et activités sportives.

Le SCPN a indiqué que la décision politique de fin de déconfinement le 11 mai était acquise, et qu'il fallait en conséquence nous adapter. Nous avons toutefois insisté pour que les personnes extérieures (témoins, victimes, plaignants, auteurs d'infractions, avocats, notamment) devant pénétrer dans les locaux de police soient porteurs de masques afin d'assurer la sécurité sanitaire de l'ensemble des personnels de police. Nous avons pris acte de la volonté du DGPN de laisser aux chefs de service un temps pour une reprise progressive de l'activité des services.

Une prochaine réunion est prévue jeudi 14 mai et portera notamment sur un premier bilan post-confinement.

**Préparation CAP avec monsieur Frédéric Veaux, DGPN, accompagné de monsieur Simon Babre, DRCPN, Gilles Corbin, conseiller social du DGPN et Valérie Minne, Chef du DMGCP**

Nous avons rencontré le DGPN en début de semaine en bilatérale, puis lors de la préparation CAP de mercredi 6 mai.

Nous saluons la qualité de nos échanges et du dialogue avec le DGPN et ses services pour les discussions concernant les avancements de nos collègues à l'échelon spécial de commissaire de police, au grade de commissaire général et à l'échelon spécial de commissaire général, en amont de la CAP qui aura lieu le 15 mai. Nous avons pris contact avec nombre d'entre vous, alors que quelques cas restent encore à l'arbitrage et qui seront décidés dans les tout prochains jours.

**Rencontre avec monsieur Didier Lallement, préfet de police de Paris, accompagné de monsieur David Clavière, directeur de cabinet et de monsieur Charles Moreau, PSGA**

Cette réunion s'est déroulée lundi 4 mai à la préfecture de police, accompagnés de notre délégué PP, Christophe Gradel. Au cours de ces échanges, nous avons abordé de nombreux sujets : perspectives du déconfinement et organisation des services, protection des personnels, mais également divers sujets notamment la reconnaissance des personnels particulièrement engagés dans les crises (gilets jaunes, grèves et manifestations loi retraite, crise Covid-19) et les avancements.

Monsieur le préfet de police nous a assuré de sa détermination à décorer ses personnels, et nous a par ailleurs précisé avoir insisté, lors d'une réunion ministérielle, vouloir accorder la prime gouvernementale aux cadres A, qui ont très activement contribué et agi lors de cette crise majeure pour permettre de faire fonctionner les services.

Concernant les perspectives des prochaines semaines : le préfet de police nous a assuré de sa volonté de permettre aux fonctionnaires de se protéger, et nous a

rappelé ses positions à ce sujet en nous assurant que les personnels de la PP ont eu accès à des moyens de protection. Nous avons partagé des inquiétudes communes : une évidente reprise de la délinquance, après une baisse très forte et inédite, des difficultés majeures dans les transports avec la problématique des contrôles et du respect des mesures de distance sociale, mais aussi des difficultés à venir liées à l'ordre public et la reprise des manifestations. Sur le sujet des transports, le préfet de police ne souhaite pas que les personnels de la préfecture de police soient affectés aux mesures de contrôles dans les transports, qui relèvent des opérateurs et de leurs propres services de sécurité. Les policiers de la PP agiront dans le cadre habituel de leurs missions, en patrouillant et en assurant la sécurité des voyageurs.

Nous avons également évoqué la haine anti-flic qui se développe sur les réseaux sociaux et dans certains médias, en lien notamment avec des difficultés ou événements dans des quartiers sensibles. Le préfet de police "redoute" la période estivale, si les frontières sont fermées et/ou les déplacements limités, qui ne permettraient pas aux français de prendre leurs vacances comme chaque été. Certains bassins de délinquance pourraient ainsi être en situation de forte tension, alors même que la période estivale est aussi celle des congés des policiers, déjà extrêmement sollicités ces derniers mois.

#### **Groupe de travail CHSCT RPN du 4 mai**

Le groupe de travail du CHSCT RPN s'est tenu lundi de 10 h 30 à 12 h 30, en format audioconférence, auquel participait le SCPN. Ce groupe a pour vocation d'échanger et de recueillir les observations/propositions des partenaires sociaux. La réunion était conduite par Patrick Hamon, conseiller du DGPN.

Participaient Gilles Corbin, conseiller social du DGPN et son adjointe Nathalie Auvray, Martine Coudert, DRCPN adjointe, Philippe Prunier, adjoint au DRH PP, Julien Defer et Marjorie Ghizoli de la DCSP, Marie Hélène Justo et Renaud Bernhardt de la DCPAF, le docteur Foulon, cheffe de la médecine de prévention, le docteur Miquelajauregui, médecin chef de la médecine statutaire, et des représentants de la DRCPN.

Concernant la fin du déconfinement et le passage du **Plan de Continuité d'Activités en Plan de Reprise des Activités**, l'esprit du DGPN est qu'un maximum de personnels reprennent le service le 11 mai. En effet, la charge de travail, la délinquance vont augmenter et il faudra faire face. Cependant la date du 11 mai n'est pas un couperet et les chefs de service et les cadres disposeront de plusieurs jours afin d'adapter les services à la reprise progressive. L'objectif est également d'éviter la réserve opérationnelle, toutefois des adaptations locales pourront être envisagées.

La RIM (réunion interministérielle) définira la doctrine du port du masque. Il a été précisé que dans de nombreux pays voisins, le port du masque pour les forces de l'ordre n'est pas obligatoire. Il est soit libre, soit recommandé, soit obligatoire si les mesures de distanciation ne sont pas respectées. La Hongrie et la Bulgarie ont opté pour un port obligatoire à titre d'exemple.

La question de l'adaptation des services en capacités logistiques de distribution des masques a été soulevée. Selon la DRCPN, tous les services ont des masques, les SGAMI disposent de stocks et les approvisionnements continuent. Quant à la fourniture de masques aux agents sur le trajet domicile-travail, Alliance estime que l'administration doit le faire, car les accidents de trajets sont reconnus imputables au service. L'administration a répondu qu'elle s'alignera sur la position définie lors de la RIM, et le docteur Foulon a indiqué qu'un guide de l'utilisation des masques était en cours de rédaction et en attente des recommandations de la RIM.

De même, des fiches de déconfinement seront rédigées avec notamment les mesures à mettre en œuvre pour l'accueil du public, la présence de GAV, la présence de l'avocat etc...

Sur le sujet des tests de dépistage, ceux-ci ne se feront sans doute pas à l'hôpital, nous sommes toutefois en attente des dispositions précises et la doctrine est la suivante sous réserve de confirmation lors de la RIM :

- Isolement et dépistage systématique des personnels présentant les symptômes.
- Idem en cas de contact avec une personne malade (membre de la famille, collègues ou usagers).

Le médecin chef de la médecine statutaire a rappelé que nous étions contraints de suivre les recommandations du ministère de la santé.

Sur le sujet de la formation et des retours en école, il a été indiqué que la priorité est la formation initiale, puis viendra la formation continue (OPJ, formation QB), puis enfin, si les capacités le permettent et sous réserve des conditions de sécurité sanitaire, les autres formations.

### **Déconfinement et perspectives**

Chers(e)s collègues, les jours et semaines à venir vont encore être compliqués pour la police nationale, aussi bien en interne pour la gestion de vos services et personnels, dont certains vont être impactés par les difficultés familiales et scolaires, la crainte de cette maladie et des risques de contamination, mais aussi par la reprise de la délinquance et probablement des manifestations ou mouvements de voie publique.

Le SCPN, dès le début de cette crise, a pris des positions claires et fermes sur la nécessité impérieuse de protéger nos personnels et pour faire évoluer la doctrine du port des masques et des moyens de protection. La reprise des activités de police et de nos missions régaliennes, si elle se comprend, ne peut se faire autrement qu'en protégeant nos personnels, et en se protégeant des autres. Si le port du masque est imposé dans les transports, si les mesures de distance sociale sont valables dans tous les secteurs d'activité, il ne peut en être autrement pour la police nationale, dont certains services accueillent du public en plus de gérer des auteurs de troubles qui, par nature, ne respectent pas les lois et ne respectent donc pas les préconisations sanitaires. Il est donc inconcevable et inacceptable d'imaginer une salle d'attente d'un commissariat, remplie de plaignants ou déclarants, qui ne seraient pas protégés et porteurs de masques, pour justement protéger les policiers (actifs ou administratifs)

chargés de les accueillir, de prendre leurs plaintes ou mains courantes, ou tout simplement de les écouter, les orienter, les conseiller, etc...

C'est inacceptable car les locaux de police sont souvent trop exigus pour permettre la distanciation sociale. C'est inacceptable car les policiers, engagés en première ligne dans la chaîne sanitaire et sécuritaire, doivent pouvoir être disponibles, agir sereinement, sans risques pour eux mêmes, leurs proches ou leurs familles.

**Et en tant que chefs de service, vous avez encore et toujours le devoir de protéger vos personnels, de vous assurer de leur santé, de vous assurer de leur sécurité.** Si vous rencontrez des difficultés en ce sens, vous saurez pouvoir compter sur nous comme à chaque instant.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien sincèrement

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

[david.le-bars@le-scpn.fr](mailto:david.le-bars@le-scpn.fr)

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

[pierrick.agostini@le-scpn.fr](mailto:pierrick.agostini@le-scpn.fr)

Retrouvez le SCPN :

[www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr) ou sur twitter [@ScpnCommissaire](https://twitter.com/ScpnCommissaire)

